PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : Mme HEGY

Tél. : 03 89 29 22 29

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

DREAL GRAND EST-UD 68

Affaire suivie par M.HOUIN

Tél. : 03 88 13 08 78

emmanuel.houin@developpement-durable.gouv.fr

00006706119_2026_10_14_Triter_Aspach_VIIC_SuivEch_614_GB

Le 4 novembre 2026

Notifié par courriel : lschneider.triter@wanadoo.fr

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées m'a rendu compte de sa visite du 14 octobre 2026. Elle vous a communiqué une copie de son rapport. Cette visite d'inspection avait pour but de vérifier le respect de mon arrêté préfectoral de mise en demeure du 15 janvier 2026.

Monsieur le directeur
TRITER

29, rue des genets
68700 ASPACH-MICHELBACH

Les constats, effectués au cours de cette inspection, révèlent que les prescriptions portées par l'arrêté de mise en demeure du 15 janvier 2026 sont désormais respectées.

En effet, l'inspection a noté :

- la mise en place d'une procédure d'acceptation préalable des déchets inertes,
- le contrôle documentaire avant l'admission des déchets,
- la mise en place du document d'acceptation préalable (DAP),
- la réfection de la clôture autour de l'emprise du site.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

signé

Morgan TANGUY

copie à :
M. le Sous-préfet de Thann-Guebwiller